

Principes directeurs de la Commission cantonale des bibliothèques scolaires et des bibliothèques communales pour une politique des bibliothèques

Mission culturelle et éducative

Les bibliothèques font partie de l'infrastructure culturelle de leur commune ou de leur région. Elles assument des tâches clairement définies dans le cadre de la politique culturelle et éducative de leur commune. Elles collaborent régulièrement et étroitement avec les autres institutions culturelles ainsi qu'avec les autorités locales.

Formation individuelle

Les bibliothèques sont des centres favorisant l'apprentissage et la formation individuelle. Elles encouragent l'élargissement des connaissances individuelles et la formation initiale et permanente.

Loisirs et détente

A côté de leur mission culturelle et éducative, les bibliothèques mettent à disposition de leurs usagers des collections de documents contribuant à la détente et aux loisirs. Par ce biais, elles démontrent que la lecture est un loisir à part entière.

Promotion de la lecture

Les bibliothèques encouragent la lecture en présentant une offre adaptée à leurs différents groupes d'utilisateurs et en organisant des manifestations autour du thème de la lecture.

Compétence en multimédia

Les bibliothèques favorisent de façon judicieuse la formation à l'utilisation des nouvelles technologies et des nouveaux médias.

Application des plans d'études

Les bibliothèques scolaires sont des centres de ressources favorisant l'accès, la recherche et l'utilisation de l'information.

Complémentarité

Les bibliothèques d'une localité ou d'une région tendent à travailler de façon complémentaire dans l'utilisation de leurs ressources ou en coordonnant leurs services, par exemple concernant les acquisitions, l'animation, la formation etc.

Service adapté à la clientèle

Les bibliothèques sont des entreprises de prestations de services. Elles se conforment, dans le cadre de leur mandat, aux besoins de leurs clients, et en particulier aux besoins des groupes cibles définis.

Finances

Les bibliothèques travaillent sur une base financière solide. Elles utilisent les ressources disponibles de façon rationnelle et ciblée.

Relations publiques

Par leur rayonnement dû à un travail efficace, les bibliothèques s'imposent à leurs autorités et à leur public. Elles représentent un élément important pour la promotion culturelle des communes.

Professionalisme

Le personnel des bibliothèques est au bénéfice d'une formation conforme aux exigences du poste correspondant. On suit notamment les recommandations de la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique. Le personnel se perfectionne régulièrement.